

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

ROME : Le vicaire-apostolique du Sutchuen ; les martyrs d'Afrique ; cadeau du Sultan à Sa Sainteté ; programme pour les noces d'or de Léon XIII. — CHRONIQUE DIOCÉSAINNE : Règles pour l'observance du carême ; le temps de la communion pascalle. — DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE : Hommages du clergé de Saint-Hyacinthe à Mgr Moreau. — L'ITALIE ET LA PAPAUTÉ.



SOMMAIRE

— L'ÉGLISE JUGÉE PAR UN CÉLÈBRE PROTESTANT. — LA DÉTENTE RELIGIEUSE EN FRANCE — MA CONVERSION. — NOUVELLES RELIGIEUSES : Les évêques d'Afrique ; l'incident Burdeau ; conversion de M. Speiser ; les fêtes de Noël à Bethléem ; manifeste du parti du Centre. — LES MARTYRS ANGLAIS — NOTRE-DAME DES VICTOIRES. — PRIONS POUR NOS MORTS.

LE NUMÉRO

LE NUMÉRO

LE NUMÉRO

2 Cents

Une piastre par an, payable d'avance.

2 Cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Ferme à l'impression : † EDOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
MM. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à **M. P. DUPUY**
 Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent, Montréal.

PRIÈRES DES QUARANTE HEURES.

DIMANCHE,	20	FÉVR.	—Notre-Dame.
MARDI.	22	“	—Sainte-Daric.
JEUDI,	24	“	—Sainte-Adèle.
SAMEDI,	26	“	—Saint-Janvier.

FETES DE LA SEMAINE.

DIMANCHE,	20	FÉVR.	—Quinquagésime. 2 cl., semul, ornements violets. <i>On annonce le Carême.</i>
Lundi,	21	“	—De la Férie, ornements violets.
Mardi,	22	“	—Chaire de S. P. à Ant., d. m., orns blancs.
Mercredi,	23	“	—LES CENDRES, ornements violets.
Jeudi,	24	“	—S. MATHAS, Ap., doub. 2 cl., orns rouges.
Vendredi,	25	“	—Ste Cour. d'Epines, d. m., orns rouges.
Samedi,	26	“	—Ste Marg. de Cort., V., sem., orns blancs.

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

ÉGLISE MÉTROPOLITAINE.—Mercredi 23, bénédiction des cendres par Mgr l'archevêque, à 9 heures. Il y aura sermon. La messe sera pour les bienfaiteurs de l'archevêché.

Tous les soirs du carême, à 7 heures :—Prière et instruction. Les vendredis, il y aura le Chemin de la Croix.

SAINTE-CÉCILE.—Dimanche 20, confirmation.

BEAUHARNOIS.—Dimanche 20, à 3 heures, bénédiction des enfants par Mgr de Montréal.

Dimanche 20.—Solemnité du titulaire de l'église paroissiale de Saint-Valentin.

ROME.

La Sacrée Congrégation de la Propagande a nommé vicaire apostolique du Su-Tchuen méridional M. Chatagnon, prêtre de la Société des Missions étrangères. Le nouveau vicaire apostolique est né à Lyon en 1839 ; il évangélise le Su-Tchuen depuis vingt-quatre ans.

Les martyrs de l'Afrique. — Nous apprenons que la S. Congrégation de la Propagande a autorisé Mgr Livinhac, vicaire apostolique du Victoria-Nyanza, dans les missions de S. Em. le cardinal Lavigerie, à recueillir avec soin les actes des martyrs nègres, pour les faire parvenir au plus tôt à la S. Congrégation des Rites.

S. M. I. le sultan a offert à S. S. le Pape Léon XIII une magnifique bague que Sa Grandeur Mgr Azariam, patriarche des Arméniens catholiques, est chargé de remettre à Sa Sainteté. Le Sultan avait daigné annoncer l'envoi de ce cadeau à S. Exc. Mgr Rotelli, délégué apostolique lors d'une audience accordée au représentant du Pape.

Par billet de la Secrétairerie d'Etat, le Souverain-Pontife a nommé S. Em. le cardinal Parocchi, protecteur de l'Institut des Frères Hospitaliers de l'Immaculée-Conception.

Dans l'audience du 11 juillet accordée à Son Eminence le cardinal Schiaffino, le Saint-Père daigna approuver en principe, pour la célébration de ses noces d'or, un programme dont les principaux points sont les suivants :

Le 31 décembre 1887 Sa Sainteté recevrait une députation internationale composée des membres de la commission centrale et des délégués des comités étrangers ; et ensuite le pèlerinage italien.

Le 1er janvier 1888, le Pape célébrerait la Messe jubilaire pour le monde catholique et pour les donateurs, sur l'autel offert par la commission internationale. Les membres de celle-ci communieraient de la main du Saint-Père, représentant les catholiques du monde entier qui à ce même jour et à cette heure uniraient leurs vœux et leurs prières pour leur Père commun. Le même jour Sa Sainteté inaugurerait l'exposition vaticane.

De janvier à avril 1888 le Saint-Père recevrait successivement et dans un ordre à déterminer les pèlerinages des diverses nations. Sa Sainteté exprima la pensée qu'il est désirable que dans cette démonstration le clergé ne se sépare pas des laïcs, mais soit à la tête de ceux-ci.

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

RÈGLES POUR L'OBSERVANCE DU CARÈME.—Par un Indult du 7 juillet 1844, Notre Saint-Père le Pape Grégoire XVI a jugé à propos de régler pour ce diocèse, concernant l'abstinence et l'usage de la viande pendant le saint temps du carême, les dispositions suivantes :

Suivant la teneur de cet Indult, on doit, pendant ce temps, faire maigre : 1o. le mercredi des cendres et les trois jours suivants ; 2o. tous les mercredis, vendredis et samedis des cinq premières semaines ; le dimanche des Rameaux et les six autres jours de la semaine sainte. Le même Indult permet l'usage de la viande tous les autres dimanches du carême ainsi que les lundis, mardis et jeudis des cinq premières semaines. Dans ces derniers jours, cependant, on ne peut faire qu'un seul repas en gras et il est défendu de faire usage de poisson à ce repas.

En vertu du même Indult, il est aussi permis les jours d'abstinence, 1o. de faire frire du poisson ou des œufs avec de la graisse ou même avec du lard, pourvu qu'on ne mange pas le lard ; 2o. de faire bouillir du lard dans la soupe ou d'y mettre de la graisse ou de faire entrer de la graisse dans la confection des pâtisseries.

On peut aussi, 1o. le matin des jours de jeûne prendre quelques bouchées de pain et un peu de thé, de café, de chocolat ou de quelque autre breuvage ; 2o. le soir des jours de jeûne où il est permis de faire un repas gras, on peut manger la soupe même grasse qui serait restée du dîner. (Cette permission s'étend à toutes sortes de personnes.)

Enfin ceux qui, à raison de leur âge, ou de leurs travaux sont exempts du jeûne, peuvent, aux jours de jeûne où le gras est permis, manger gras à tous les repas.

Non seulement pendant le carême, mais tous les jours maigres de l'année, il est permis de se servir dans la préparation des aliments maigres, du gras de lard, de bœuf, de mouton, de poulet et autres volailles.

LE TEMPS DE LA COMMUNION PASCALE.—Ce temps s'étend dans le diocèse de Montréal du mercredi des Cendres au dimanche de la Quasimodo.

L'ouverture en est annoncée par la sonnerie solennelle des cloches la veille du mercredi des Cendres, le soir, après l'Angelus, et la clôture en est annoncée le dimanche même de la Quasimodo.

Cette sonnerie, dit l'appendice au rituel, peut durer environ un quart d'heure en y comprenant l'Angelus.

Diocèse de Saint-Hyacinthe.—Le clergé du diocèse de Saint-Hyacinthe s'est réuni à l'évêché pour présenter ses hommages à Mgr Moreau, à l'occasion de son heureux retour de Rome. Cette réunion a revêtu un caractère particulier de joie et d'affection filiale.

Monsieur le Grand-Vicaire Gravel, administrateur du diocèse pendant le voyage de Sa Grandeur, en a profité pour exprimer publiquement à Monseigneur, au nom du clergé, la joie de son retour, le respect, le dévouement et l'affection pour sa personne vénérée, et les plus sincères félicitations pour les titres honorifiques de Comte Romain et d'Assisant au Trône Pontifical que le Pape Léon XIII a bien voulu lui conférer, pour reconnaître son mérite et récompenser son dévouement à la Chaire Apostolique. Monsieur le Grand-Vicaire eut un mot d'éloges pour le Séminaire de Saint-Hyacinthe et le Séminaire de Saint-Sulpice, dans lesquels le clergé puise, avec la science et les vertus sacerdotales, la confiance et le respect envers l'Autorité. Il termina en priant Monseigneur de vouloir bien accepter, comme témoignage de vénération, de reconnaissance et d'affection du clergé, son portrait peint à l'huile, que Monsieur l'abbé Santenac, dévoué compagnon de Sa Grandeur, a fait exécuter à Rome par l'artiste Bartolini. La magnifique adresse de Monsieur le Grand-Vicaire fût lue au milieu d'applaudissements unanimes.

Après la réponse de Sa Grandeur à cette adresse, Monsieur le Supérieur de Saint-Sulpice de Montréal, présent à cette fête de famille sacerdotale, prit ensuite la parole pour exprimer sa vénération et son attachement envers l'Evêque de Saint-Hyacinthe, reconnaître les faveurs dont Sa Grandeur a été l'objet de la part du Saint-Père, et manifester sa profonde reconnaissance pour l'attention témoignée à sa Communauté.

L'ITALIE ET LA PAPAUTE.

Les journaux catholiques de Turin publient le texte d'une magnifique homélie que l'éminent cardinal Alimonda a prononcée dans la cathédrale de cette ville, le jour de l'Épiphanie. C'est l'éloquente apologie de l'action civilisatrice de la Papauté, au point de vue surtout de ce que l'Italie doit à cette action bienfaisante. Par là même, comme le fait observer le *Corriere di Torino*, c'est la meilleure réponse : une réponse basée sur l'histoire, que l'éminent archevêque oppose à ceux qu'un funeste aveuglement pousse à combattre la Papauté, à la dénoncer comme l'ennemie de la patrie, ou à prétendre même lui en imposer par des menaces de schisme. Ces menaces, on le sait, ont été lancées par un des coryphées du libéralisme, M. Bonghi. Or l'Éme cardinal Alimonda rappelle opportunément tout ce que les Papes ont fait et avec quel succès pour préserver l'Italie de tout schisme, depuis le temps des Ariens jusqu'à celui de la prétendue Réforme protestante, si bien que l'Italie est restée la terre classique de la foi, et que sa fidélité et son attachement au successeur de saint Pierre, ont servi d'exemple aux autres peuples,

Aussi l'éminent cardinal, tenant aux ennemis de la Papauté le langage d'une liberté toute pastorale, leur adresse-t-il ces paroles :

Vous vous appelez frères et vous vous trahissez les uns les autres ; venez p'utôt resserrer les liens de la fraternité évangélique sous la paternité du Saint-Siège. Vous vous appelez libres, et vous opprimez les autres : venez donc puiser à sa vraie source cette liberté spirituelle, cet affranchissement du péché, qui est la racine de toute liberté. Vous prétendez avec votre seule raison, avec l'orgueil de l'esprit, lever la tête jusqu'au ciel ; persuadez-vous plutôt qu'on ne pénètre dans les choses célestes qu'avec les ailes de la foi, de l'espérance et de la charité de Jésus-Christ.

Montrant ensuite dans la Papauté une autre source de bienfaits pour la paix et la prospérité publique des États, S. Em. le cardinal-archevêque de Turin s'exprime ainsi :

Des personnages insignes des temps passés, parmi lesquels brille surtout Guillaume Leibnitz, ont imaginé et proposé l'institution à Rome d'un tribunal suprême auquel seraient déferées les querelles des États, à juger sous la présidence du Souverain-Pontife, qui déciderait en dernier appel. Or, ce qui semblerait incroyable, c'est précisément aujourd'hui, pendant que la haine des sectes s'accumule contre le Saint-Siège, que l'idée d'un arbitrage pontifical dans les différends entre les peuples est accueillie de nouveau par les plus éminents publicistes. De quoi cela est-il l'indice ? Est-ce que l'on comprendrait peut-être que les nations abandonnées à elles-mêmes courent à leur perte ? Le fait est que le Pape, bien que n'étant élu par les hommes ni comme tribun, ni comme arbitre, rempli la divine mission de Père spirituel et universel et convie les nations à observer la loi de Dieu, à reconnaître la véritable Eglise. Il les appelle par ses immortelles Encycliques à la justice, à l'amour réciproque, aux bienfaits de la paix, les avertissant des maux irréparables qu'elles encourraient si elles combattaient la religion, tandis que, dans la seule loi du Christ, elles peuvent vraiment fraterniser. Ah ! si les enseignements du Pape étaient accueillis, si la société présente, persuadée de ses besoins réels, tournait ses regards suppliants du côté du Vatican et disait au Vicaire de Jésus-Christ : O Père, ô Maître, sauvez-nous, car nous périssons : *Domine, salva nos, perimus* ! alors les périls de ruine seraient dissipés, et la prospérité de la vie se ranimerait partout..... Malgré tout, nous avons confiance dans l'avenir : *Ex parte prophetamus*, et nous disons que, de la Papauté et de l'Italie catholique, viendra le salut des nations.

Ceux-là donc, concluons-nous avec le *Corriere di Torino*, sont ennemis de l'Italie qui voudraient la séparer de la Papauté, mais, de même que ces efforts sont demeurés stériles dans les siècles passés, de même aussi notre confiance en Dieu nous porte à espérer qu'ils seront vains aujourd'hui, et que l'Italie trouvera toujours dans le Saint-Siège sa force, sa gloire et son salut.

L'Église jugée par un célèbre protestant.

Il y a quelques années, un illustre protestant, lord Macaulay, historien, écrivait :

“ Il n'y a pas, il n'y eut jamais en ce monde une œuvre de l'industrie de l'homme aussi digne d'examen que l'Église catholique. Seule debout de toutes les institutions de son époque, elle fait remonter la pensée au temps où la fumée des sacrifices s'élevait du Panthéon, et où les léopards et les tigres bondissaient dans l'am-

phithéâtre de Flavien. Les plus superbes maisons royales sont d'hier, lorsqu'on les compare à la succession des souverains pontifes. Une série continue de pontifes s'étend du pape qui couronna Napoléon dans le dix-neuvième siècle à celui qui couronna Pépin dans le huitième, et bien au-delà. L'antique république de Venise était moderne, si on la compare à la papauté ; la république de Venise n'est plus et la papauté demeure. Elle demeure, non comme une ruine, mais comme une antiquité pleine de vie et d'une fécondité vigoureuse. Elle envoie toujours aux extrémités du monde des missionnaires aussi zélés que ceux qui abordèrent au comté de Kent avec Augustin, elle tient encore devant les rois le même langage que Léon devant Attila. Dans aucun siècle ses enfants ne furent plus nombreux. Ses conquêtes sur le nouveau continent ont plus que compensé les pertes qu'elle a subies dans l'ancien monde. Sa puissance spirituelle prévaut dans les contrées qui s'étendent du cap Horn aux plaines du Missouri, et qui, dans un siècle, compteront plus d'habitants que l'Europe entière. Seule, elle compte plus de cent cinquante millions d'adhérents (il pourrait dire aujourd'hui près de 300 millions), et il serait difficile de prouver que toutes les autres sectes ensemble puissent atteindre cent vingt millions."

" Peut-on saisir quelque symptôme qui annonce la fin de sa domination ? Elle a vu commencer tous les gouvernements qui existent dans le monde, et nous n'avons aucune assurance qu'elle ne les verra pas tous finir. Elle était grande et respectée avant que les Saxons eussent mis le pied en Bretagne, avant que les Francs eussent franchi le Rhin. Peut-être existera-t-elle encore dans toute sa splendeur lorsqu'un voyageur de la Nouvelle Zélande viendra dans la solitude s'asseoir sur une arche brisée du pont de Londres, pour esquisser les ruines de Saint-Paul." (Cité par James Kent Stones : *Invitation acceptée*).

LA DÉTENTE RELIGIEUSE EN FRANCE.

On lit dans le *Moniteur de Rome* :

" Il semble que cette détente religieuse est dans l'atmosphère. Des signes l'annoncent. D'un côté la situation générale rayonne sur la politique intérieure et lui impose son contre-coup. D'un autre, le gouvernement se persuade que la séparation n'est ni dans le tempérament du pays ni dans les instincts de la Chambre. On aura remarqué que M. Goblet a rendu hommage aux Sœurs de Charité, on trouvera aussi plus loin le compte-rendu de la séance de la Chambre, où M. le président du Conseil a défendu les Jésuites contre une interpellation aussi violente qu'intempestive. Ce qui frappera dans ces paroles, c'est qu'il reconnaît que cette question, c'est-à-dire la question religieuse, est " trop haute pour qu'il puisse prendre l'engagement que M. Burdean lui demande ",

“ Le *Temps*, journal républicain et protestant, attache à la déclaration du ministre une importance symptomatique : il entrevoit presque une orientation nouvelle dans la politique ecclésiastique.

“ Commencerait-on, se demande-t-il, dans l'article que nous citons plus loin, à se fatiguer en France de la guerre religieuse, la plus sotte et la plus stérile de toutes ; en se débarrassant du fanatisme à rebours, dont une portion de notre jeune démocratie a été momentanément atteinte, la majorité républicaine reviendrait-elle à une conception plus large et plus pacifique du libéralisme ; s'acheminerait-on lentement vers une ère de paix relative par le respect absolu des droits de la conscience ?

“ D'après le *Temps*, certains symptômes le feraient croire.

“ Nous ne savons si notre confrère voit juste, ou s'il prend ses désirs pour la réalité vraie.

Dans tous les cas, cette détente s'impose avec toute la force d'une loi générale. Les questions religieuses n'ont jamais été une question purement intérieure. C'est là justement l'absurdité des officieux italiens qui veulent voir dans la cause de l'indépendance du Pape une affaire purement intérieure. M. de Bismarck, en proposant, au début du *Kulturkampf*, de faire de ce conflit une lutte cosmopolite, a vu bien et juste. Or, aujourd'hui, ce caractère international de la paix ou de la guerre religieuse éclate avec une évidence de plus en plus irréfragable.

“ D'ailleurs, la France républicaine se trouve mise en demeure de choisir. Il s'agit, pour elle, de savoir si les prochaines complications la trouveront forte et unie, ou si la guerre extérieure viendra s'ajouter aux luttes intestines et multiplier les dangers. Nous savons bien que, devant l'ennemi du dehors, tous se serrent autour du drapeau national, mais ces luttes n'affaiblissent-elles pas, ne dénouent-elles pas ces liens patriotiques qui relient les choses et les hommes ?

“ A ce point de vue, le génie du Chancelier a la perspicacité de l'homme qui voit de haut et de loin. Il subordonne toute sa politique actuelle aux éventualités du lendemain, sur le terrain international. Paix religieuse au dedans, cordialité de rapports avec le Vatican, colonisation en Pologne, septennat militaire, rapprochement plus intime entre Munich et Berlin, tous ces actes et d'autres encore doivent être, dans la pensée du Chancelier, le granit où viendront se briser toutes les tempêtes du dehors.

“ La France est-elle assez forte pour négliger ces précautions ? La paix religieuse n'est-elle rien ? Le respect du Concordat et de l'amitié traditionnelle avec le Saint Siège n'est-ce pas le respect et le culte des intérêts primordiaux de la patrie ? ”

1845
MA CONVERSION (I).

Tandis que je multipliais mes scandales et que je mettais tous mes efforts à arracher des âmes à l'Eglise, une femme priait. Joséphine Jogand, sœur de mon père, m'avait tenu sur les fonts baptismaux. Elle m'aimait comme si elle eût été ma mère.

Sa pensée ne me quittait pas. Elle me suivit au milieu de mes luttes folles, à travers mes dangers, ne se rebutant pas de mes blasphèmes.

Un jour, pourtant, la mesure fut comble.

Je venais d'entreprendre la campagne calomniatrice contre la mémoire vénérée de Pie IX. Non content de mentir moi-même, je faisais mentir les autres. Ivre d'une rage extravagante, je recrutais des complices et les lançais contre la papauté.

Ma marraine prit une résolution héroïque.

— Puisque mes prières ne suffisent pas, dit-elle, je me sacrifierai tout entière.

Seule, dans ma famille, elle possédait une certaine fortune, fruit de son travail et de ses économies.

Souvent, elle avait secouru bien des misères. Cette fois, elle se dépouilla de tout. Elle distribua ses biens aux pauvres, avec le stoïcisme d'une chrétienne qui se dévoue pour forcer la miséricorde divine. Elle abandonna le monde, ne se réservant pas un centime, et entra en religion.

Elle se voua à la prière jusqu'à la dernière minute de son existence. Le couvent dans lequel elle se cloîtra est celui de Notre-Dame de la Réparation, à Lyon. Le nom qu'elle adopta, en prenant le voile, est celui-ci : sœur Marie des Sept-Douleurs. Ah ! soyez mille fois bénie, vous qui vous êtes offerte en holocauste au Seigneur pour l'expiation de mes crimes !

Dieu, que je bravais, ne devait pas demeurer sourd à un aussi sublime appel.

Ce sacrifice, je l'ignorais. Depuis longtemps je n'avais plus aucune relation avec ma famille. Jamais ma chère marraine ne m'avait adressé le moindre reproche. Elle priait pour moi, dans le silence, sans me faire savoir qu'elle priait. Je n'ai appris et constate ces admirables choses qu'un lendemain de ma conversion.

Je poursuivais ma triste carrière, semant partout l'ivraie, soufflant à tous les vents la haine du Christ, portant chaque jour des défis à la patience de Dieu.

(1) *Confessions d'un ex-libre-penseur*, par Léo Taxil. Fort volume in-12 de 416 pages.—Prix : 3 fr. 50 c. franco. Letouzey et Ané, éditeurs, 17, rue du Vieux-Colombier, à Paris.

Il n'y a peut-être dans notre siècle une conversion qui ait fait plus de bruit que celle de Léo Taxil. Son impiété avait été telle que bien des personnes ne purent y croire et maintenant encore beaucoup y ajoutent peu de foi.

Il fallait, pour convaincre, des preuves de sincérité de la part du converti. Ce sont ces preuves que l'on trouve à chaque page dans ses *Confessions d'un ex-libre-penseur*. Nous donnons ici la moitié, un peu abrégée, du dernier chapitre de cet ouvrage. Nous laissons au lecteur le soin de juger.

En août 1834, je formai le projet d'écrire l'histoire de Jeanne d'Arc, en me plaçant au point de vue irréligieux. Le procès de la glorieuse Pucelle ayant été dirigé par l'évêque Cauchon, je me dis qu'il serait facile de tirer parti de cette situation pour incriminer toute l'Eglise.

Je mandai un homme compétent, expert dans les recherches de ce genre, habitué des bibliothèques de Paris, fouilleur de vieilles archives.

— Savez-vous, lui demandai-je, si le dossier du procès de Jeanne d'Arc par l'évêque Cauchon existe encore et où il se trouve ?

— Parfaitement, me répondit-il. Cauchon fit faire cinq copies de ce dossier. L'une était destinée au roi d'Angleterre et se trouve à la bibliothèque du Palais-Bourdon. La seconde, envoyée au pape, doit être dans les archives du Vatican. La troisième copie, conservée à l'Officialité de Rouen, est celle qui a été déchiré par sentence, lors de la réhabilitation de Jeanne d'Arc. Les deux dernières copies, que Cauchon avait fait transcrire, l'une pour lui l'autre pour un de ses complices, nommé Jean Lemaistre, ont été retrouvées et sont déposées toutes deux à la Bibliothèque Nationale.

— Fort bien. Vous allez parcourir ces documents et vous aurez soin de m'en extraire tout ce qui pourra être exploité contre le clergé. Vous ne vous préoccupez nullement des laïques qui ont été mêlés au procès de Jeanne d'Arc ; vous ne me recopiez que ce qui concerne les ecclésiastiques. Est-ce compris ?

— C'est compris.

Je lui dis encore : Duruy, dans son *Histoire populaire de France*, raconte que Jeanne d'Arc, au fond de son cachot de Rouen, fut en butte aux outrages de ses geôliers et eut même à repousser un lord anglais. Y aurait-il moyen de démontrer que les bourreaux de la vierge lorraine, non seulement l'ont brûlée vive, mais encore l'ont livrée au bûcher après l'avoir déshonorée ? Vous comprenez sans doute, l'importance que j'attache à ce fait. Je veux faire retomber la responsabilité de l'assassinat de Jeanne d'Arc sur le clergé en général, sur l'Eglise elle-même. Par conséquent, j'ai à cœur de présenter ce crime au public comme ayant été accompli dans les conditions les plus atroces possibles.

Quelques jours après, je reçus la visite de M. R***. Il n'avait rien trouvé qui établît que Jeanne d'Arc avait été déshonorée.

Je partis pour la campagne, afin d'écrire, en toute tranquillité, mon livre projeté sur *Jeanne d'Arc, victime des prêtres*. Ayant complètement perdu la foi, je ne voyais en Jeanne qu'une héroïne française, que l'ardeur de son patriotisme avait rendue hallucinée. Mais je n'apercevais, dans son cas, aucune mission surnaturelle. J'écrivis donc mon livre, en demeurant terre à terre.

Pour moi, la vierge lorraine, surexcitée par les horreurs de l'invasion, avait cru entendre ce qu'elle appelait ses voix,—je ne mettais pas sa bonne foi en doute,—et avait pris ses désirs pour

la réalité. C'était, à mon avis, une hallucination pure et simple.

J'écrivis douze chapitres ; mon manuscrit donnait la matière d'un petit volume in-18, de 200 à 250 pages. Mon but était de répandre parmi le peuple un livre de propagande facile, qui devait grâce à la sympathie attachée à mon héroïne, attiser les haines contre le clergé.

A ce moment, la librairie Anti-Cléricale avait, d'autre part, publié de nouveau, à grand renfort d'affiches illustrées, le roman absurde sur les prétendues débauches de Pie IX. Ces affiches avaient causé grand émoi, et la presse catholique éclatait en articles indignés.

* * *

Afin de m'étourdir, je poussai mon impiété à l'extrême. C'est ainsi que j'avais organisé, avec mes amis du *Groupe-Garibaldi*, un bal anti-cléricale pour le 3 avril, jour du Vendredi-Saint. Pour tourner en dérision les croyances catholiques, je m'étais travesti en " saint Nicolas ", portant une auréole sur la tête, et, au côté, le saloir légendaire où paraissent les trois petits enfants ressuscités. Ce fut mon dernier sacrilège.

Tel était donc mon état mental, à l'époque où je devais recevoir le coup de grâce : affliction ressentie par suite de ce que je nommais les " défaillances " de mes collègues libres-penseurs ; exaltation d'esprit irrégulier poussée à son paroxysme ; violent chagrin causé par l'incessante constatation des basses rivalités et des haines lâches qui déchiraient mon parti ; et par dessus tout, profond dégoût des républicains et de moi-même. Ne croyant plus à rien, je n'avais dès lors qu'une chose à faire en ma qualité de sceptique incrédule, pour en finir avec tous ces écœurements ; me suicider. C'eût été me conformer à la logique libre-penseuse. Dans quelle crise suprême la foi allait-elle me revenir ?

Chaque semaine, je consacrais deux journées à la traduction du procès de Jeanne d'Arc. Ce travail m'était très pénible : il mettait sans cesse sous mes yeux ma partialité, qui, s'aggravant par la suppression des passages qui me gênaient, devenait de plus en plus de la mauvaise foi.

En accomplissant cette besogne déloyale, je me disais, seul à seul avec ma conscience : — Ce que je fais là n'est pas honnête.

Et puis, il faut bien le déclarer, je me sentais d'autant plus honteux que j'admirais le caractère sublime de Jeanne d'Arc.

Les passages que je retranchais du procès étaient ceux qui avaient trait à ses visions. Je maintenais intact, au contraire, tout ce qui faisait resplendir le patriotisme de la vierge lorraine : en supprimant le surnaturel auquel je ne croyais pas, je transformais la Pucelle en " héroïne laïque ".

Je n'avais parlé des " voix " de Jeanne que lorsqu'il s'était agi de représenter la vaillante fille à Domremy. C'était à ce propos que j'avais formulé ma théorie sur les hallucinations.

Mais la suite de cette merveilleuse histoire m'embarrassait.

Jeanne d'Arc, en effet, n'a pas affirmé ses "voix" seulement avant d'entrer en campagne. Elle persista toujours à dire qu'elle les entendait sans cesse : pendant la guerre, à Orléans, lors du sacre de Charles VII, dans la période de ses dernières expéditions, à Compiègne, à Beaufort, enfin, à Rouen, durant le procès, et même à la veille de sa mort.

Or, la manière admirable dont la Pucelle conduisit la campagne contre les Anglais prouve nettement qu'elle n'était point une hallucinée ; le moindre de ses plans de bataille ferait honneur à nos meilleurs capitaines. Son attitude devant les juges démontre aussi qu'elle était en possession de tout son bon sens ; il est évident même, pour quiconque prend la peine de lire le dossier, que Jeanne, au cours de ces débats extraordinaires, fut d'une supériorité hors ligne, et que, elle qui n'avait jamais appris à lire, confondit les théologiens les plus experts et les juristes les plus habiles.

Tout en elle tient du prodige, et le prodige, je ne l'admettais pas.

Mais j'avais beau couper les alinéas qui contrariaient mon incrédulité, je ne les avais pas moins devant les yeux. Ils me poursuivaient au milieu des loisirs. Je les revoyais, comme s'ils eussent été écrits dans l'air en lettres de feu.

* * *

Le 23 avril, j'avais écrit l'article où je jurais que rien ne me ferait renoncer à la lutte contre la religion. Après avoir envoyé les feuillets à l'imprimerie, je me remis, pour terminer la journée, à ma traduction du procès de Jeanne d'Arc. Je fus assailli, plus violemment que jamais, par les raisonnements qui se heurtaient et se contredisaient dans mon esprit éperdu. Tout à coup, j'éprouvai comme une secousse formidable dans tout mon être. Il me sembla qu'une voix intérieure me criait :

— Fou que tu es ! halluciné toi-même ! tu ne comprends donc pas que Jeanne est une sainte, et que, du moment qu'elle était incapable d'un mensonge, elle a réellement eu les visions qu'elle a affirmées ? tu ne comprends donc pas, malheureux, qu'elle accomplissait une mission surnaturelle ? tu ne comprends donc pas que le surnaturel existe, malgré ton scepticisme impie, malgré ton incrédulité ?

Je ne sais ce qui eut lieu alors.

En quelques secondes, je vis revivre tout mon passé : ma première bonne communion et ma première communion sacrilège ; mon père, ma mère, ma sainte marraine ; les jours heureux de mon enfance et les amertumes de ma vie anti-cléricale ; les amitiés sincères de ceux dont je m'étais séparé et les implacables haines des sectaires auxquels je m'étais lié ; la bonté des uns et la méchanceté des autres ; mes mensonges, mes injustices, mes folies. Et j'éclatai en sanglots.

— Pardon, mon Dieu ! murmurais-je à travers mes larmes ;

pardon pour mes blasphèmes ! pardon pour tout le mal dont je me suis rendu coupable ! Je me renfermai avec soin dans mon bureau, pour ne pas être dérangé ; je me jetai à genoux, et pour la première fois depuis dix-sept ans, je priai.

Le soir venu, je ne dis rien à ma femme du changement qui s'était opéré en moi. Je ne pus dîner et je ne donnai aucune raison de mon manque d'appétit. Je ne pus dormir, non plus. Ma femme ne s'en étonna nullement ; car il m'arrivait assez souvent d'avoir l'esprit préoccupé par un projet de travail et d'employer une nuit d'insomnie à écrire. Je me retirai encore dans mon bureau. Je me promis d'aller, dès le lendemain, me faire absoudre de mes crimes.

Aux premières lueurs du jour, je résolus de faire part de ma conversion à un catholique qui n'avait jamais désespéré de moi et qui m'avait toujours témoigné de l'amitié. Cet ami était M. Mercier, dont je fis la connaissance à Marseille en 1872.

Ce 24 avril donc, à huit heures du matin, je me rendis à une église.—Un jour, au retour d'un mariage civil, obligé de me garer de la pluie, j'étais entré dans une église de la rue Saint-Martin, et là un tableau représentant un sacrilège avait vivement attiré mon attention et m'avait même impressionné. C'était la paroisse de Saint-Merri. Le souvenir de ce tableau me fit choisir cette église. Je demandai un prêtre, n'importe lequel. On m'envoya le vicaire qui était, ce jour-là, de service. Je m'agenouillai et voulus entamer une confession, sans me nommer bien entendu. Mais bientôt le prêtre, comprenant qu'il n'était pas en présence d'un pénitent ordinaire, m'interrompit et me pria de revenir un autre jour, attendu que je me trouvais dans ce qu'on appelle un " cas réservé ".

Ce fut donc bien malgré moi que ma confession n'eut pas lieu ce jour-là. Toutefois, pour alléger ma conscience, je me fis ensuite connaître du vicaire, et nous causâmes longuement, non comme confesseur et pénitent, mais comme deux amis. Je n'ai pas besoin de dire la surprise du bon prêtre, quand il sut qui j'étais.

Trois jours après, à la réunion de la Commission Centrale de la Ligue Anti-Cléricale, je donnai ma démission.

Une note du *Salut Public*, de Lyon, à mon sujet, me valut une bordée générale d'injures de la part de la presse républicaine tout entière. Je m'étais promis de faire une rétractation pure et simple de mes anciens écrits et de disparaître ensuite, après avoir rétabli la vérité sur quelques faits présentés au public libre-penseur sous un faux jour. Mais je ne comptais pas exécuter une véritable rentrée dans l'arène politique.

Je n'avais plus demandé à me confesser. Je me dis dès lors : Ce que j'avais le devoir de faire se fera ; je solliciterai la levée des censures ecclésiastiques prononcées contre moi ; je ne laisserai pas se perdre dans une lâche indifférence les fruits de la grâce que Dieu, le 23 avril, daigna m'accorder. "

(à suivre)

NOUVELLES RELIGIEUSES.

En France la commission du budget a décidé de supprimer dans le budget des cultes un crédit de 100.000 francs pour les évêques de l'Afrique. Le gouvernement ayant le projet de défendre devant les chambres ce crédit, les évêques lui ont fait savoir qu'ils ne pouvaient dans un sentiment de dignité et de patriotisme, accepter un crédit qui donne lieu chaque année à des manifestations incompatibles avec l'honneur de leur ministère et l'intérêt de la France. Ils ajoutent que, dans la situation spéciale qui leur est faite, en présence des étrangers, ils préfèrent recourir de nouveau à la charité que d'accepter la continuation d'une telle amertume.

Le gouvernement ne paraît pas avoir compris la leçon amère que cachait ce renoncement à une subvention si justifiée, si nécessaire, même au point de vue des intérêts purement français dans nos colonies.

Un journal républicain, *La Liberté*, ne peut s'empêcher d'observer à cette occasion que " dans le duel qui se poursuit entre la libre-pensée d'estaminet, passée à l'état du dogme constitutionnel, et le clergé français, devenu le champion des intérêts sociaux, moraux et même politiques du pays, le beau rôle est jusqu'à présent du côté du clergé. "

Dans une des dernières séances de la Chambre des députés, un radical, M. Burdeau, a soulevé un incident qui montre jusqu'à quel degré d'aberration peut aller la haine chez certains sectaires. Il a sommé le gouvernement d'exclure des écoles de l'État, et en particulier de l'école navale, les jeunes gens élevés chez les jésuites à Jersey et à Cantorbéry. Il les a qualifiés d'*émigrés*, et a déclaré qu'ils " cherchaient à échapper aux lois de leur pays. "

Pendant que ce fanatique parlait, la droite avait peine à contenir son indignation et sa colère ; la gauche même, il faut le reconnaître, était péniblement impressionnée, et avait hâte que l'incident fut terminé.

Mais les paroles de M. Burdeau devaient être relevées. M. Paul de Cassagnac s'en est chargé, et M. Burdeau se souviendra longtemps de cette verte riposte :

" Je ne crois pas que, depuis de longues années, on ait entendu exprimer une doctrine aussi monstrueuse, et le discours que vous venez d'entendre doit faire éprouver aux républicains qui aiment la liberté, un sentiment d'humiliation, je pourrais dire de honte. "

Puis, après avoir montré que ceux qui se disent partisans de la liberté en sont maintenant les plus féroces ennemis, il ajoute :

" On a assez parlé de la déclaration des droits de l'homme, vous la méconnaissiez quand vous demandez à nos enfants d'où ils viennent avant de les admettre aux examens. "

" Déclarez donc plutôt qu'on n'a pas ce droit, quand on est ca-

tholique ; il y aurait plus de courage à le faire qu'à venir demander sournoisement au ministre de faire une chose que, dans l'honnêteté de son cœur de soldat, vous savez bien qu'il ne fera pas.

“ Nous sommes dans un moment singulièrement grave et troublé,—je n'en dirai pas plus long,—dans un moment où la France peut avoir besoin de tous ses enfants.

“ J'en suis bien convaincu,—que nous appartenions à la droite ou à la gauche, — nous ferons tous les efforts pour conserver la paix, pour éviter une guerre qui, dans toute éventualité, serait une immense calamité.

“ Mais ce malheur peut arriver. Et c'est en ce moment que vous venez demander que le fils élevé dans des croyances religieuses ne puisse pas être appelé à commander un navire ou un régiment !

“ En face de l'étranger, vous venez sonner ici le clairon de la guerre civile.

“ Quand la patrie a besoin de l'union de tous, vous venez jeter des paroles de haine et vous voulez empêcher des Français de vivre et de mourir pour la France !

“ Comme Français, je ne puis supporter un pareil langage. Oui, ce langage est un crime.”

M. Burdeau s'était adressé particulièrement au ministre de la marine ; mais le président du conseil, sentant tout l'odieux de cette proposition, a voulu répondre lui-même. Il a déclaré à M. Burdeau qu'il ne pouvait prendre les engagements qu'il lui demandait. Cette réponse a clos l'incident.

Dans la nouvelle loi militaire en préparation on impose *au nom de l'égalité* le service *obligatoire* à tous les Français.

C'est au nom de cette *égalité* qu'on a étendu cette obligation aux élèves des séminaires.

Voici maintenant que l'on rétablit des exceptions !

Chaque jour le ministre de l'instruction publique, M. Berthelot vient grossir la liste des exceptions de quelques catégories nouvelles. Ce sont tantôt les élèves de l'Ecole des beaux-arts qu'il y fait entrer, tantôt ceux de l'Ecole des langues orientales, puis certains élèves des Facultés de droit et de médecine, etc., etc.

Seules les séminaristes restent soumis à la loi, et ne peuvent entrer dans aucune catégorie d'exception. Et cependant quels élèves ont plus besoin que ceux des séminaires de faire sérieusement leurs études et de se préparer sérieusement à leur saint ministère ?

Il est donc de toute évidence que cette loi militaire, telle que veulent la faire M. Berthelot, M. Boulanger et les sénateurs et députés républicains, n'a plus qu'un but : *empêcher les vocations religieuses et le recrutement du clergé.*

Un suisse, M. Spéiser, frère du conseiller d'Etat P. Spéiser,

vient d'abjurer le protestantisme et d'embrasser la religion catholique. C'est après de patientes études et une recherche obstinée de la vérité qu'il a pris cette détermination. Cette conversion a fait à Bâle une profonde impression.

Les fêtes de Noël à Bethléem ont en, cette année, un éclat nouveau ; l'entrée du Patriarche a été remarquablement imposante.

Un grand nombre de cavaliers étaient allés à sa rencontre au séminaire de Beth-Jallah ; d'autres l'attendaient au tombeau de Rachel.

Après la fantasia des cavaliers catholiques venait un peloton de cavaliers turcs envoyés par ordre de l'autorité militaire ; ensuite les janissaires, la croix ; Son Exc. le Patriarche entouré du clergé latin fermait le cortège. La cavalcadé s'arrête avant la grande place de la basilique, on descend de cheval, le Patriarche revêt la *cappa magna* et on accomplit le cérémonial de l'entrée des Pontifes dans la basilique.

Ensuite a lieu l'office chanté. M. le consul de France assistait en grand uniforme à la première messe pontificale à minuit.

Après cette messe s'est faite la procession dans laquelle le Patriarche porte en sa main un petit berceau et l'enfant Jésus ; il le dépose sur l'étoile qui marque, d'après la tradition, le lieu de la naissance et on chante l'Évangile.

A ces mots " *et reclinavit cum in præsepio*, elle le couche dans la crèche " le diacre s'interrompt, prend le berceau sur l'étoile et le place dans l'endroit où se trouvaient l'âne, le bœuf et la crèche.

L'Évangile fini, on chante le *Gloria in excelsis*, après lequel la procession revient au chœur au chant du *Te Deum*. *Laudes* achevées, la deuxième messe commence, et les prêtres célèbrent à la crèche jusqu'à trois heures de l'après-midi.

La parti du Centre au Reichstag vient de publier son manifeste en vue des prochaines élections. Le Centre rappelle que son programme passé qu'il a toujours servi avec fidélité mettait en premier lieu la liberté de l'Église. Le manifeste constate que la situation religieuse s'est améliorée ; il salue avec joie les progrès accomplis. Cependant, ajoute-t-il, le *Kulturkampf* n'est pas terminé ; car il y a encore des lois qui limitent l'action de l'Église, et les ordres religieux sont dans l'exil.

Toute la presse catholique approuve le manifeste du Centre.

LES MARTYRS ANGLAIS.

Nous avons déjà annoncé que la S. C. des Rites a publié un décret par lequel elle reconnaît et approuve le culte des bienheureux martyrs, le cardinal Jean Fisher, Thomas Morus et leurs compagnons morts pour la foi de 1535 à 1583.

Les trois premiers personnages nommés dans ce décret sont de-

meurés dans l'histoire les plus célèbres parmi ces victimes catholiques.

La comtesse de Salisbury était fille du duc de Clarence, propre nièce d'Édouard IV et propre cousine d'Henry VIII. Son crime fut la noble attitude de son fils, lord Reginald Pole, qui, désapprouvant le schisme de son parent, le roi Henry VIII, refusa l'archevêché d'York et s'enfuit sur le continent, où le Pape le fit cardinal et légat en France, puis en Allemagne.

Henry VIII le déclara traître et criminel, et, ne pouvant obtenir de François Ier son extradition, assouvit sa vengeance en condamnant à l'échafaud la vieille mère du cardinal demeurée en Angleterre et convaincue de *papisme*. Lorsque, après vingt ans d'exil, le fils rentra en Angleterre, sous le règne de Marie la Catholique, envoyé par Jules II comme légat pour travailler à la réconciliation désirée, il ne trouva que la tombe de la comtesse de Salisbury.

Jean Fisher, du moins, fut frappé pour ses faits personnels. Lorsque Henry VIII voulut répudier sa femme, la reine Catherine d'Aragon, l'intègre et savant archevêque de Rochester lui opposa respectueusement l'indissolubilité du lien conjugal et mérita, par cette audace, d'être emprisonné à la tour de Londres. Il y fut une seconde fois conduit lorsque le roi, s'étant proclamé chef suprême de l'Église d'Angleterre, exigea, en cette qualité, le serment des évêques. Fisher demeura obstinément fidèle au pontife de Rome. Le pape lui envoya, dans sa prison, le chapeau de cardinal.

A cette nouvelle Henri VIII vit rouge.

— Ah ! s'écria-t-il, on lui donne un chapeau ! Moi, je prendrai la tête !

Et, en effet, cinq jours après, la tête du prélat tomba sous la hache.

Quant à Thomas Morus, il avait largement mérité la haute confiance d'Henry VIII, qui, malgré sa modeste origine, l'avait élevé au premier poste de l'État.

Quand le roi, rompant avec le Saint-Siège, renvoya la reine, sa femme, pour faire couronner Anne de Bolen, le lord-chancelier se démit de sa charge, et refusa d'assister à la cérémonie de Westminster. Il fut aussitôt condamné à la prison perpétuelle, et il entra à la Tour de Londres, avec sa fille Marie, qui charma sa solitude en priant avec lui, ou écrivant avec lui des poésies grecques et latines. Au bout d'un mois, le roi, voyant que ni la détention ni la confiscation ne fléchiraient la constance de Morus, l'envoya au billot. Le martyr subit son sort avec une dignité sereine et une foi vive, sans formuler contre son souverain aucune récrimination, et pardonnant à son bourreau.

Le grand peintre Holbein, venu d'Allemagne, accueilli en Angleterre par le lord grand-chancelier, et logé même dans sa maison, a laissé à Londres un magnifique portrait de Morus, en si-

marre verte à collet de fourrure. Cette toile pourra servir de type aux représentations que va multiplier la dévotion des catholiques anglais envers le martyr officiellement couronné aujourd'hui par l'Église.

NOTRE-DAME DES VICTOIRES.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires qui vient d'avoir lieu et dont nous avons entretenu nos lecteurs, M. L. de La Brière a publié un intéressant article sur la fondation de cette église et sur les péripéties par lesquelles elle a passé aux jours les plus tristes de nos révolutions.

Un jour, au commencement du dix-septième siècle, deux moines, de chétive apparence, se présentaient à l'audience royale. Henri IV les aperçoit dans un salon d'attente.

—Que veulent ces petits Pères ?

Le nom leur resta. Les *Petits-Pères* ou Augustins, autorisés par lettres patentes, fondèrent, à Paris, un couvent près du Jeu de Paume, c'est à-dire du Mail.

Une église leur manquait. Ce fut Louis XIII qui la leur donna. Quand il revint de La Rochelle, vainqueur de la révolte, il voulut ériger un monument de sa reconnaissance envers la Vierge Marie, sous le vocable de Notre-Dame des Victoires. Le 9 décembre 1629, il descendit dans la tranchée préparée par les Petits-Pères, accompagné de sa Cour, du prévôt des marchands, de messire François de Gondy, évêque de Paris, pour poser solennellement la première pierre. Son architecte, Galopin, commença les constructions, gravant au tympan du fronton les fleurs de lis de France qui l'ornent encore.

Peu après, un des humbles desservants de la nouvelle église vient apprendre au Roi que Dieu lui a révélé la naissance prochaine d'un Dauphin si impatientement attendu. Anne d'Autriche, reconnaissante, s'attache au nouveau sanctuaire.

La reine, Marie Leczinska, vint souvent prier dans les petites tribunes de droite, aujourd'hui murées.

Puis arrivent les mauvais jours. Un curé jureur est nommé dans la paroisse. Les fidèles désertent. Notre-Dame des Victoires reçoit la visite des commissaires de la Convention. Ceux-ci considèrent les sept grands tableaux de Vauloo qui ornent le chœur : le tableau du milieu, au-dessus de l'autel, choque leurs sentiments révolutionnaires.

En effet, Louis XIII y est représenté à genoux, offrant à la Vierge Marie le plan de l'église, tandis qu'un échevin de La Rochelle lui présente les clefs de la ville sur un plateau d'argent.

Aussitôt les commissaires prennent un arrêté prescrivant au citoyen Martin " de faire disparaître, avec toutes les précautions que son art " lui indiquera, tous les signes de royauté et de féodalité " sur ce tableau.

La chose fut faite. Voici le piquant mémoire de l'artiste :

J'ai fait disparaître en cinq jours de travail :

“ 1. les marques de royauté, le cordon bleu et le Saint-Esprit ;
“ il a fallu repeindre la cuirasse par-dessus ces objets ;

“ 2. Faire disparaître le cordon du cardinal Richelieu et peindre
“ par-dessus, un rochet et robe rouge ;

“ 3. Faire disparaître une quantité de fleurs de lis qui étaient
“ sur le drapeau, au premier plan de ce tableau, et repeindre à
“ chaque place.

“ J'ai été obligé de faire ce travail à près de vingt pieds de
“ hauteur sur une échelle tremblante, pour éviter les frais d'un
“ échafaud. ”

Pour ce travail, soixante-douze livres.

Mais ce badigeonnage grotesque ne suffisait pas à la haine sectaire. Les Vanloosont exilés ; l'église est fermée ; puis attribuée comme siège à la Société populaire et patriotique, dite Société de Guillaume Tell.

La Terreur cesse. Guillaume Tell est oublié. Le Directoire installe, dans l'église, la Bourse de Paris.

En 1809, Notre-Dame des Victoires est solennellement réconciliée par Mgr de Rohan-Chabot et restituée au culte ; la Bourse est transportée au Palais-Royal, tandis qu'on lui construit son palais d'aujourd'hui.

On replace dans le chœur les toiles de Vanloo, mais l'une d'elles ne se retrouve pas ; c'est précisément la principale, le fameux Louis XIII *épuré*.

Le curé finit par savoir qu'elle s'est échouée dans la cathédrale de Versailles, où on a nettoyé le badigeonnage révolutionnaire ; il la demande contre argent, l'évêque de Versailles la refuse ; le pauvre curé conte son malheur à Napoléon, et, un beau matin, les ouvriers se présentent à la porte de la cathédrale de Versailles ; ils exhibent un billet de la main de l'Empereur, prescrivant, sans forme de procès, d'enlever le *Louis XIII*, de le remplacer par un tableau envoyé, de restituer son bien à Notre-Dame des Victoires, ce qui fut fait !

En 1863, la ville de Paris consacre 40,000 francs à faire réparer le temple si cher à la piété parisienne.

Le 17 mai 1871, vers cinq heures, comme M. Le Rehours descendait de la chaire, deux bataillons de fédérés, suivis des Vengeurs de Flourens, violent l'église, la pillent de fond en comble, profanent les sépultures, découvrent la cachette assez naïve du trésor et brisent ce qu'ils ne peuvent emporter.

L'église a été réconciliée le 3 juin : les ruines ont été réparées et l'affluence quotidienne va s'accroissant tous les jours, au pied de la Madone miraculeuse.

L'Association, qui a là son centre, compte vingt-cinq millions d'affiliés : l'église reçoit environ huit mille visiteurs par jour et vingt mille le dimanche ; les pèlerins y font brûler, chaque jour, mille cierges en moyenne. Pour la fête de l'Immaculée-Conception, ce chiffre a été triplé.

La Providence a voulu que la statue, entourée par tant d'hommages, cachât son origine, — comme le livre de l'*Imitation*. — L'artiste est demeuré inconnu, malgré de savantes recherches, et l'image de la Vierge, debout, présentant son fils aux adorations, emprunte à ce mystère une sorte de majesté nouvelle : l'homme, l'art même, disparaissent devant la foi des peuples.

La Vierge porte une ample couronne fermée, qui resplendit de pierreries, de diamants, de perles fines, d'émeraudes, de saphirs, d'aigues marines ; celle-ci remplace une couronne qu'avait apportée lady Carrol, femme de Napoléon Patterson, puis du marquis de Welesley, vice-roi d'Irlande, et une autre couronne, plus magnifique encore, envoyée par Pie IX et ornée de cinq cents diamants et grosses perles ; toutes d'eux volées par les hommes de la commune, en 1871.

Les parois du temple, les piliers, les voûtes, chantent la reconnaissance et la foi.

Partout des cœurs d'or, des bracelets, des bagues, des croix d'honneur, des lampes précieuses, dont l'une, en vermeil, a été offerte par l'impératrice Eugénie ; d'autres, par Mgr de Ségur ; des candélabres magnifiques ont été donnés par la Maison royale d'Espagne. La Maison de France est représentée.

Partout des plaques *ex-voto*, qui, serrées les unes contre les autres, revêtent d'un immense manteau continu de marbre blanc toutes les pierres de l'édifice.

Il y en a plus de dix mille ; elles viennent de France, d'Angleterre, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, de Suède, d'Amérique : en voici une de Hong-Kong.

Elles attestent des guérisons, des conversions, des protections signalées en mer, à l'ennemi ou dans des embarras commerciaux. Un paralytique, un aveugle, qui signent de leur nom, se déclarent soudainement guéris : tous louent et remercient.

Parmi les hommages les plus touchants, celui des Polonais : " A Marie, reine de Pologne. " Leur monument contient un peu de terre de la patrie !

Plus loin, Pie IX célèbre son exil à Gaète et son retour triomphal à Rome.

Ailleurs, le chapitre de Saint-Pierre de Rome remercie Notre-Dame des Victoires de ce que l'armée française a sauvé Rome et le Saint-Siège.

Les vitraux aussi sont des présents : l'un des plus beaux a été donné par le duc de La Rochefoucauld et la duchesse née de Polignac.

Bref, c'est un hymne que ce monument, un hymne universel qui chante les bienfaits de la Madone, sous toutes les formes et dans toutes les langues.

A l'exemple du Christ, Notre-Dame des Victoires ne veut pas la mort du pécheur, mais sa conversion ; voilà pourquoi l'invocation particulière à la Madone des Petits-Pères est celle-ci : *Refugium peccatorum, ora pro nobis* ; Refuge des pécheurs, priez pour nous !

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
délivrés de leurs péchés.

11 Mach. XII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS

Amédée Perier.—John Wood.—Eli. Peloquin, ve J. Beaupré.—*argue-
rite Fournier.—A. M. Longtin, ép. N. Lemieux.—Joseph Cadoua.—J. M.
Lebrun.—F.-X. Delisle.—J. Lallemand.—E. Champagne.—J. Brunet.—
F. Barette.—M. R. Cadieux, ép. de Sève.—A. Gariépy.—J.-B. Boivin.—
A. Thérien, ép. Jolicœur.—Cyrille Berthiaume.—Elmire Monarque.—
A. Provost.—P. Gallipeau.—L. Pauzé, ép. L. Guérin.—J. Ovila.

DE PROFUNDIS.

MAGASIN DU SACRE-CŒUR DESAULNIERS FRÈRE & CIE

(SUCCESEURS DE L. E. DESMARAIS)

IMPORTATEURS D'ORNEMENTS ET BRONZES D'ÉGLISES

VÊTEMENTS SACERDOTAUX ET VASES SACRÉS

ASSORTIMENT COMPLET D'IMAGERIE RELIGIEUSE

CHAPELETS, MÉDAILLES ET CRUCIFIX

BANNIÈRES, MERINOS A SOUTANES, TAY NOIR,
HUILE D'OLIVE, CIERGES, ETC., ETC.

Toutes les commandes par la maille ou autrement sont remplies avec ponc-
tualité et promptitude.

Messieurs du clergé et les communautés religieuses sont priés de bien vou-
loir faire une visite à notre assortiment qui est absolument au complet.

1628 RUE NOTRE-DAME 1628

MONTREAL.

PENTURES A RESSORT DE GEER

employées dans plus de trente églises
et dans un plus grand nombre d'édi-
fices publics, les seules durables.

AUSSI BOURRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR LES PORTES ET FENÊTRE

Chez **L. J. A. SURVEYER,**

1588, RUE NOTRE-DAME.

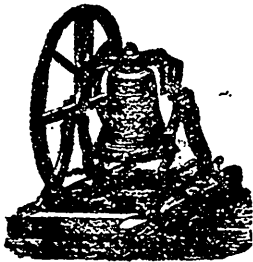
BEAUCHAMP & BÉTOURNAY

SAISON D'ÉTÉ. Assortiment complet et varié d'étoffes à robes des plus jo-
lies, et des meilleures fabriques. **CACHEMIRE**s en très grande variété.

REDUCTION EXTRAORDINAIRE, dans les prix.

SPÉCIALITÉS D'ÉTOFFES, pour les communautés religieuses et les
pensionnats.

677 RUE SAINTE-CATHERINE MONTREAL



MEARS & STAINBANK

LONDRES-ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR

H. & J. RUSSEL
22 RUE ST-NICOLAS, Montreal

AGENTS AUSSI POUR

THE JONES BELL FOUNDRY CO.
TROY NEW-YORK

BRITTON & BRUNET

PLOMBIERS

Poseurs d'Appareils à Gaz

A EAU CHAUDE ET A VAPEUR

TOUTES ESPECES DE TRAVAUX EN METAL

COMMANDES EXECUTEES PROMPTEMENT

15, RUE CLAUDE

En face du Marché Bonsecours

MONTREAL

JOS. CHS. VAILLANCOURT
Menuisier & Charpentier

45 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois
et en peinture,

A BAS PRIX

AUX MESSIEURS DU CLERGE ET AUTRES.

ETABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparée avec
soin. Première qualité de drogues et matières
chimiques.

ARTHUR SIMARD

— DOREUR ET MANUFACTURIER DE —

MOULURES POUR CADRES.

Marchand de Gravures sur acier, Chromos, etc. Un magnifique as-
sortiment de miroirs dans tous les prix.

SPECIALITE

ENCADREMENT DE CHEMINS DE CROIX

— ET —

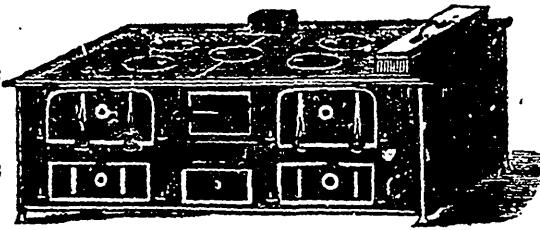
DECORATIONS POUR EGLISES

Atelier : ECOLE DE REFORME, RUE MIGNONNE

Magasin : No. 1662 RUE NOTRE-DAME, Montreal.

POELES de CUISINE FRANÇAIS en fer forgé

LES
MEILLEURS
SUR LE
MARCHÉ
Adoptés



et approu-
vé par un grand
nombre de
Pension-
nats, de
Couvents,
d'Hospit-
ces et
d'Hôtels

F. FROIDEVAUX

No. 264, RUE SAINT-LAURENT, No. 264
Posage d'Appareils de chauffage, pour Édifices publics et particuliers.

OUVRAGE GARANTI

COMMANDES EXÉCUTÉES AVEC SOIN ET PROMPTITUDE—PRIX RAISONNABLES

HUILES POUR LAMPES DE SANCTUAIRES.
DECLAIRAGE POUR ETABLISSEMENTS PUBLICS, PENSIONNATS COLLEGES.
Pureté garantie.
HUILES DE TOUTES SORTES POUR L'INDUSTRIE.
ESSENCES ET PARFUMS, PRODUITS CHIMIQUES.
L. E. MORIN, Jr. 14 Rue St-Thérèse, Montréal.

PEPIN & BOIRE

FACTEURS D'ORGUES D'EGLISE ET DE SALON

No. 605 Rue Sanguinet, Montréal.

30 ANS D'EXPERIENCE CHEZ MM. S. R. WERREN & FILS

TORONTO

Satisfaction garantie et conditions faciles. Réparation et accordage exécutés promptement et à bas prix

Spécialité de Bois de Charpente et de Menuiserie
pour les Eglises, Chapelles & Couvents, pour
les sculptures, etc. Service prompt

HURTEAU & FRERE,

92 Rue SANGUINET. MONTREAL.

RECOMPENSE ! DE \$10 a \$50,
à toute personne qui nous in-
formera de quelque vacances

d'instituteurs dans les écoles ou de demandes. Pas de trouble ni de
dépense. Adresser un timbre pour circulaire à

AGENCE DES ECOLES, CHICAGO,
185 South Clarke St.

N. B. Nous avons besoin de toutes sortes d'instituteurs pour les écoles et les familles.

ORGUES--HARMONIUMS DOMINION

—FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE.—

PAR LA

COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION, BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue; ga antis pour 5 ans et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SCAVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrication étrangère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums "DOMINION".

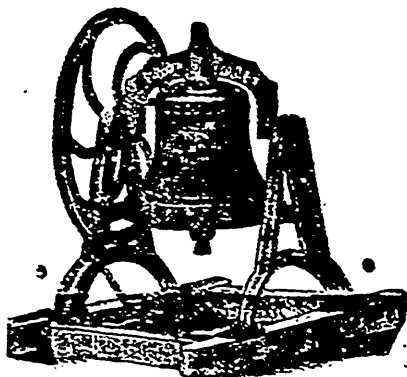
Satisfaction garantie et conditions faciles

Toujours en magasins, L'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA
Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

L. E. N. PRATTE

Agent général pour la province de Québec.

1678 RUE NOTRE-DAME, Montréal.



FONDERIE CANADIENNE CLOCHES

POUR EGLISES COLLEGES ET COUVENTS

Seules ou en Carillons
AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

A meilleur marche et de meilleure
qualité que les cloches anglaises
ou américaines.

Fournitures pour intérieur
des églises.

Appareils de chauffage d'après les
meilleures systèmes.

E.CHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.

Les célèbres Vins du
Canada, la Bière et Porter
Labatt de London, le
Beurre de choix, sont les
spécialités de la Maison,

J.-B. RICHER

N^o 556, Rue Lagachetière

MONTREAL.

